



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44737</b>	De <b>M. Éric Diard</b> ( Les Républicains - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Violation des droits de l'Homme à Bahreïn	<b>Analyse</b> > Violation des droits de l'Homme à Bahreïn.
Question publiée au JO le : <b>08/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des droits de l'Homme à Bahreïn. Des milliers de prisonniers politiques sont détenus à Bahreïn et se voient violer leurs droits et libertés fondamentales. Aujourd'hui encore, la peine de mort ainsi que la torture sont toujours pratiquées à Bahreïn. Le recours à la peine de mort est en constante augmentation à Bahreïn depuis 2011. Les conditions de détentions ne correspondent en rien aux règles minimales des Nations unies concernant le traitement des détenus. La situation est ainsi particulièrement préoccupante. Il souhaite ainsi savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de lutter contre les violations systématiques des droits de l'Homme à Bahreïn.